



Sections SARH & DINR

Audiences du 16/04/2020

1/ Le nombre de cas covid susceptibles ou confirmés

Une Balf gérée par le SARH est dédiée au recensement des cas signalés.

Pour le Sarh à compter de ce jour il n'y a plus de cas.

Pour le Dinr, 2 cas confirmés et une trentaine d'agents en quatorzaine.

2/ les mesures de quatorzaine ou de décontaminations prises notamment dans les lieux communs (dont ascenseurs)

Le Sarh indique que le nettoyage est effectué 1 fois par jour, dans les bureaux et les lieux communs.

3/ Pour les directions dont les agents sont présents sur site : quelles sont les mesures prises pour préserver la santé des agents ?

Un kit est distribué à chaque agent comprenant un flacon individuel de gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes pour le poste de travail, une boîte de mouchoirs en papier.

Les agents des services courrier ont des gants et les agents assurant le vidage des poubelles ont des gants et un masque de protection.

4/ Point sur les stocks disponibles du matériel de prévention (masques, gel hydro, gants, lingettes etc...)

actuellement les stocks constitués de gels hydro-alcoolique, de boites de mouchoirs et de lingettes sont suffisants, par ailleurs la recherche de fournisseurs, pour assurer la continuité à la fin du confinement est engagée.

5/ plans de continuité de l'activité (PCA)

+Nombre d'agents en présentiel, nombre d'agents en télétravail, nombre d'agents en autorisation d'absence, suivant le PCA.

-Le PCA est évolutif, les nouveaux PCA de chaque direction seront communiqués ultérieurement.

-Actuellement Pour la DINR en moyenne un quart des effectifs sont en présentiel, et 10 % en télétravail, (Dans certains services, un roulement des effectifs en présentiel est assuré).

-Actuellement Pour le SARH en moyenne 8 % des effectifs est en présentiel et 25 % en télétravail.

-Les Directions sont en attente des instructions de la DG, ainsi pour les points 6 à 8 suivants, rendez- vous est pris avec les Directions pour faire le point toutes les deux semaines ; si un sujet le réclame, une réunion anticipée sera organisée soit à l'initiative des Directions, soit des Organisations Syndicales.

6/ Comment chaque direction envisage-t-elle le déconfinement ?

La stratégie de reprise du travail par direction, site, métier, aménagement horaires, effectif,

5/ La centrale a-t-elle fourni (ou va t-elle fournir) un schéma type à cet effet , tenant compte de la spécificité des métiers et du télé-travail ?

7/ Quelles seront les mesures prises localement pour l'application de l'ordonnance concernant la compensation des jours d'autorisation spéciale, par les reprises de RTT et de congés sur les périodes des 16 mars au 16 avril 2020 et du 17 avril 2020 à la reprise du travail par les agents.

8/ Des plans de continuité de l'activité (PCA) sont mis en place dans chaque ministère et/ou structure publique